

Zeitschrift: Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 69 (1955)

Heft: 3

Artikel: Les armoiries du dernier empereur du Saint-Empire

Autor: H.C. de Z.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-746352>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES ARMOIRIES DU DERNIER EMPEREUR DU SAINT-EMPIRE

Le plus beau symbole du Saint-Empire romain de nation germanique est sans doute la couronne dite de Charlemagne qui se trouve actuellement à Vienne (fig. 13). Datant en réalité probablement de Conrad II ¹⁾, elle a servi au couronnement des empereurs, étant cependant,

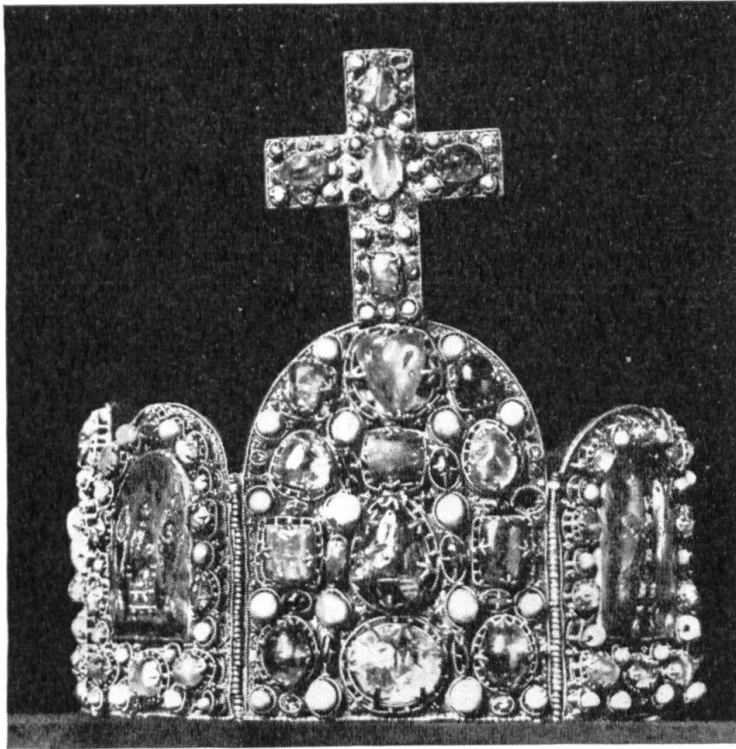


Fig. 13. La couronne dite de Charlemagne.

depuis le commencement du 18^e siècle au moins ²⁾, devenue plutôt l'insigne du roi des Romains tandis que l'empereur faisait usage de la couronne commandée par Rodolphe II ³⁾ qui était, de son côté, l'expression permanente de la combinaison de couronne et mitre en usage depuis les temps les plus reculés au couronnement des empereurs ⁴⁾.

Fait étrange, la couronne de Charlemagne ne paraît pratiquement pas dans les armoiries des chefs du Saint-Empire ⁵⁾. A peine la voit-on surmonter les armes de Charles VI à la façade intérieure de l'aile dite de la chancellerie de l'Empire au château impérial à Vienne ⁶⁾. Elle ne fait son apparition dans les grandes armoiries du Saint-Empire qu'aux dernières années du règne de François II qui, ayant proclamé en 1804 l'hérédité de la dignité impériale pour ses possessions familiales, avait assigné alors la couronne de Rodolphe II à ce nouveau titre, de sorte qu'il devint nécessaire d'exprimer par une autre couronne l'ancienne di-

gnité impériale du Saint-Empire pour laquelle on choisit donc avec raison la couronne dite de Charlemagne ⁷⁾. Ce détail permet d'attribuer à l'année 1804 l'origine des armoiries qui ont été en usage jusqu'à la fin du Saint-Empire en 1806, les changements territoriaux consécutifs à la paix de Presbourg, du 26 décembre 1805, n'ayant plus trouvé leur expression héraldique sous l'ancien Empire.

Nous croyons intéressant de rappeler ici ces armoiries : l'écu est parti deux fois et coupé deux fois, ce qui fait neuf grands quartiers.

Le premier grand quartier, représentant les pays de la couronne de saint Etienne, acquise par la Maison de Habsbourg en 1526, est écartelé : au 1^{er} d'azur à trois têtes (2 : 1) de léopards couronnés d'or (royaume de Dalmatie) ; au 2 échiqueté d'argent et de gueules (royaume de

¹⁾ JULIUS RITTER VON SCHLOSSER, *Die deutschen Reichskleinodien*, Vienne, 1920, p. 46. — L'année 1920 explique peut-être l'accent « allemand » du livre d'un auteur autrichien sur les symboles d'un empire supranational.

²⁾ *Ibid.*, p. 48.

³⁾ *Ibid.*, p. 76.

⁴⁾ Voir nos remarques *Die Kaiserkrone des Mittelalters*, dans la « Neue Zürcher Zeitung », N° 2766 du 23 déc. 1948.

⁵⁾ CARL HEFFNER, *Die deutschen Kaiser- und Königs-Siegel*, Wurtzbourg, 1875. — Insistons sur le fait qu'un empire « d'Allemagne » n'a jamais existé.

⁶⁾ WILHELM PINDER, *Deutscher Barock*, Königstein et Leipzig, 1925, p. 38.

⁷⁾ Cette couronne ne doit pas être confondue avec d'autres qui portent le même nom légendaire : celle des rois de France, détruite lors de la Révolution, et celle faite pour Napoléon I^{er} (*La Galerie d'Apollon et ses trésors*, guide sommaire, Paris, 1947, p. 10).

Croatie) ; au 3 d'azur à la fasce ondée de sinople, bordée d'argent, chargée d'une martre au naturel et accompagnée en chef d'une étoile à six rais d'or (royaume d'Esclavonie) ; au 4 coupé d'azur et d'or, une fasce de gueules brochant sur la partition, le champ d'azur chargé d'une aigle issante de sable, armée d'or, accompagnée au canton dextre du chef d'un soleil du dernier et au canton senestre du chef d'un croissant d'argent, le champ d'or montrant sept (4 : 3) châteaux de gueules (grand-duché de Transsylvanie ; à la Maison de Habsbourg en 1697, mais réunie à la Hongrie seulement en 1867) ; sur le tout parti, au *a*) fascé d'argent et de gueules de huit pièces (Hongrie ancien), au *b*) de gueules à la croix patriarcale d'argent mouvant d'une couronne à trois fleurons d'or posée sur une colline de trois coupeaux de sinople (Hongrie moderne) ; l'écu sur-le-tout est timbré de la couronne de saint Etienne.

Le deuxième grand quartier représente les pays autrichiens proprement dits, l'archiduché (alors duché) d'Autriche ayant été acquis par la Maison de Habsbourg en 1282. Ce quartier est coupé deux fois, aux 1 et 2 parti deux fois, au 3 parti trois fois, ce qui fait dix quartiers. — Au 1 d'azur à cinq (2 : 2 : 1) aigles d'or (Basse-Autriche) ; au 2 parti d'or à l'aigle de sable, et palé d'argent et de gueules de quatre pièces (Haute-Autriche) ; au 3 de sinople à la panthère d'argent, accornée de gueules et jetant des flammes au naturel (duché de Styrie, acquis en 1282) ; au 4 parti d'or à trois lions passant de sable, l'un sur l'autre, et de gueules à la fasce d'argent (duché de Carinthie, acquis en 1335) ; au 5 d'argent à l'aigle d'azur, couronnée d'or et armée de gueules chargée d'un croissant échiqueté d'or et de gueules (duché de Carniole, acquis en 1335) ; au 6 d'argent à l'aigle de gueules, couronnée et armée d'or, les deux ailes chargées de demi-cercles tréflés du dernier (comté princier du Tyrol, acquis en 1363) ; au 7 d'argent à l'aigle de sable, couronnée d'or, les ailes chargées de petits annelets du même, et tout le corps chargé de flammèches couleur de feu (principauté de Trente, acquise en 1803) ; au 8 de gueules à l'agneau pascal d'argent, la tête contournée et nimbée d'or, portant une bannière d'argent à la croix de gueules (principauté de Brixen, acquise en 1803) ; au 9 tranché, au *a*) taillé d'argent et de gueules de six pièces, au *b*) d'azur au lion d'or passant sur la partition (comté princier de Goritz, acquis en 1500) ; au 10 coupé d'or et d'azur, à la croix ancrée d'argent brochant (comté de Gradisca, acquis en 1500).

Le troisième grand quartier, représentant les pays de la couronne de saint Venceslas, acquise par la Maison de Habsbourg en 1526, est coupé, au 1^{er} parti, au 2 parti deux fois, ce qui fait cinq quartiers. — Au 1 d'azur à l'aigle couronnée et échiquetée d'or et de gueules (marquisat de Moravie) ; au 2 d'or à l'aigle de sable, couronnée et armée du premier, chargée d'un croissant tréflé d'argent, à la croix pattée du même mouvant de ce dernier (duché de Silésie) ; au 3 d'azur au mur à trois créneaux d'or (marquisat de la Haute-Lusace) ; au 4 d'azur à l'aigle d'or (duché de Teschen) ; au 5 d'argent au taureau passant de gueules, terrassé de sinople (marquisat de la Basse-Lusace) ; sur le tout de gueules au lion d'argent, couronné d'or, la queue fourchue et passée en sautoir (royaume de Bohême) ; l'écu sur le tout est timbré de la couronne de saint Venceslas.

Le quatrième grand quartier est parti une et coupé deux fois, ce qui fait six quartiers représentant les possessions de la secundogéniture (ancien grand-duché de Toscane, puis électorat de Salzbourg) et de la tertiogéniture (héritage du duc de Modène, puis duché du Brisgau) de la Maison de Habsbourg. — Au 1 parti d'or au lion de sable, et de gueules à la fasce d'argent (duché de Salzbourg, secundogéniture autrichienne en 1802/03) ; au 2 de gueules à la crosse abbatiale d'argent (principauté d'Eichstaett, à l'électeur de Salzbourg en 1802/03) ; au 3 d'argent au loup rampant de gueules (principauté de Passau, à l'électeur de Salzbourg en 1802/03) ; au 4 de gueules à deux clés d'argent en sautoir (principauté de Berchtoldsgaden, à l'électeur de Salzbourg en 1802/03) ; au 5 d'argent au lion de gueules, couronné d'or (duché de Brisgau, formé d'une partie de l'ancienne Autriche antérieure en 1803) ; au 6 d'or au portail ouvert de gueules (Ortenau, partie du duché de Brisgau).

Le cinquième grand quartier forme un écu sur-le-tout : d'or à l'aigle bicéphale de sable, armée d'or, couronnée sur les deux têtes de couronnes royales d'or, tenant dans la serre droite une épée nue et dans la gauche le globe impérial d'or (Empire héréditaire autrichien), chargée d'un écusson de gueules à la fasce d'argent (Maison d'Autriche).

Le sixième grand quartier est parti et coupé deux fois, ce qui fait six quartiers. — Au 1 d'or à trois ramures de cerf de sable, l'une sur l'autre (duché de Wurtemberg, acheté par la Maison d'Autriche en 1520 ; elle en a gardé l'expectative depuis 1534) ; au 2 d'or à trois léopards de sable, l'un sur l'autre (duché ou principauté de Souabe, depuis 128.) ; au 3 d'argent à trois bandes de gueules, un pal d'or brochant (marquisat de Burgau, acquis en 1301) ; au 4 comme au 1 (landgraviat de Nellenbourg, acquis en 1465) ; au 5 coupé d'argent et de gueules à deux cors de chasse affrontés d'or (comté de Hohenberg, acquis en 1486) ; au 6 d'or au tilleul arraché de sinople (principauté de Lindau, achetée en 1803).

Le septième grand quartier est parti et coupé deux fois, ce qui fait neuf quartiers. — Au 1 d'azur à deux fasces tiercées en pal, aux *a*) et *c*) coupées d'argent sur gueules, aux *b*) et *d*) de gueules sur argent (royaume de Lodomérie, acquis en 1772) ; au 2 d'argent à l'aigle d'azur (duché d'Auschwitz, acquis en 1772) ; au 3 d'argent à l'aigle de sable (duché de Zator, acquis en 1772) ; au 4 parti, au *a*) de gueules au château d'or sommé de trois tours, chacune à trois créneaux de même, fermé d'azur et maçonné de sable (royaume de Castille, ancienne propriété de la Maison de Habsbourg) ; au *b*) d'argent au lion de pourpre couronné d'or (royaume de Léon, ancienne possession de la Maison de Habsbourg) ; au 5 (sur le tout et timbré d'une couronne royale) d'azur à la fasce de gueules, accompagnée en chef d'un corbeau de sable et en pointe de trois (2 : 1) couronnes à trois fleurons d'or (royaume de Galicie, acquis en 1772 ; l'impératrice Marie-Thérèse en avait relevé depuis 1741 le titre, et depuis 1769 les armoiries) ; au 6 parti, au *a*) d'or à quatre pals de gueules, flanqué d'argent à l'aigle de sable (royaume de Sicile, ancienne possession de la Maison de Habsbourg qui en reçut l'investiture, ainsi que de Naples et Jérusalem, par le pape Innocent XIII, en 1722) ; au *b*) d'azur au lion au naturel tenant à la patte dextre une croix d'argent (les Indes, dépendance espagnole) ; au 7 d'or à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent (duché de Lorraine, possession primitive de l'actuelle Maison d'Autriche) ; au 8 coupé, au *a*) d'or à quatre pals de gueules (royaume d'Aragon, ancienne propriété de la Maison d'Autriche qui fut en possession effective de Barcelone jusqu'en 1714), au *b*) d'or à la croix de Jérusalem d'argent (sic — erreur du graveur — ; royaume de Jérusalem, titre des rois de Naples) : au 9 d'azur semé de fleurs-de-lys d'or, au lambel à cinq pendants de gueules (Anjou ancien = royaume de Naples).

Le huitième grand quartier est tiercé en fasce, les deux fasces supérieures parties deux fois, l'inférieure une fois, à la pointe entée, ce qui fait neuf quartiers. — Au 1 d'or au lion de gueules, couronné du champ (comté princier de Habsbourg) ; au 2 d'argent au gonfanon d'église de gueules (comté de Montfort, acheté en 1780) ; au 3 d'azur au bouquetin d'or, armé de sable (comté de Hohen-Ems, acquis en 1759-65) ; au 4 de vair au pal d'hermine (seigneurie de Brigance, acquise en 1451/1523) ; au 5 d'azur au soleil d'or, une colline à trois coupeaux du dernier en pointe (comté de Sonnenberg, acquis en 1483-1511) ; au 6 d'or au gonfanon d'église de sable (comté de Rothenfels, acheté en 1804) ; au 7 coupé d'or au lion issant de gueules, et d'azur à deux fasces ondées d'argent (seigneurie de Blumenneck) ; au 8 d'argent à la galère à trois mâts de gueules sur une mer au naturel, à la plaine de sinople au Baptiste au naturel (seigneurie de Hofen) ; au 9 (enté en pointe) d'argent au chapeau de sable, garni d'or (seigneurie de la Marche wende, acquise en 1374).

Le neuvième grand quartier représente surtout les anciennes possessions de la république de Venise. Il est parti et coupé deux fois. — Au 1 d'argent à la croix de gueules (Padoue) ; au 2 d'azur à la croix d'or (Vérone) ; au 3 de gueules à la croix d'argent (Vicence) ; au 4 parti d'azur à la chèvre d'or armée de gueules (marquisat d'Istrie), et d'azur à l'aigle couronnée d'or (Frioul) ; au 5 (sur-le-tout, l'écusson timbré de la corne ducale) d'azur au lion de saint Marc d'or (duché de Venise, acquis en 1797) ; au 6 coupé, au *a*) d'argent au cavalier armé (Zara) au *b*) d'argent au lion de gueules (Albanie) ; au 7 coupé, au *a*) d'argent à l'aigle de sable, s'appuyant sur une amphore d'argent d'où l'eau coule dans la mer (ville de Fiume, achetée en 1471 par l'Empereur Frédéric III) ; au *b*) de gueules au léopard d'argent (Candie = Crète) ; au 8 d'or à six (3 : 2 : 1) fleur-de-lys d'azur (Farnèse = duché de Parme, autrichien de 1735 à 1748) ; au 9 parti, au *a*) d'azur à quatre fasces d'argent, au lion de gueules, couronné d'or, brochant (Lusignan = royaume de Chypre, jusqu'en 1571 possession vénitienne) ; au *b*) d'or à trois (2 : 1) fers à cheval de sable (seigneurie de Rascie, ancienne possession des rois de Hongrie).

L'écu est entouré (de l'intérieur à l'extérieur) de trois ordres : du collier de l'Ordre hongrois de Saint-Etienne, du grand-cordon de l'Ordre militaire de Marie-Thérèse, et du collier de l'Ordre de la Toison d'or. Il est timbré de la couronne impériale (de Rodolphe II, représentant ici la dignité impériale héréditaire, assumée en 1804), posé sur une aigle bicéphale de sable, nimbée et armée d'or, tenant de la serre droite l'épée nue et le sceptre d'or, de la gauche le globe impérial. Cette aigle se trouve dans un grand écu d'or, supporté par deux griffons d'or, ailés de sable. Ce dernier grand écu est timbré de la couronne impériale dite de Charlemagne qui symbolise le Saint-Empire romain (fig. 14)¹⁾.

H. C. de Z.

¹⁾ Notre illustration provient de J. A. Tyroff, « Wappenbuch », Nuremberg, 1791 sq., vol. 2, 2^e partie, N° 1.

*Teziges Wappen Sr. Kaisers auch Kaiserl. Königl. Apostol. Maiestät
FRANZ II, Römischdeutschen und Oesterreichischen Kaisers,
Königs von Ungarn und Böhmen &c &c &c*



II. Des II Th

Nro I.

Fig. 14. Armes de l'empereur François II.